

DEMANDE D'APA 1 À DOMICILE DEN ÉTABLISSEMENT

TOUT DOSSIER NON SIGNÉ NE POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE ÉTUDE (voir fin de dossier)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR Conjoint **DEMANDEUR** Concubin Pacsé П Nom - Prénom Nom de naissance Date et lieu de naissance N° de sécurité sociale (organisme) ☐ Français ☐ Français Nationalité ☐ Ressortissant Union européenne ☐ Ressortissant Union européenne ☐ Ressortissant hors Union européenne ☐ Ressortissant hors Union européenne Date d'arrivée en France (pour les étrangers) Situation de famille (célibataire, marié, divorcé, veuf, concubin, pacsé) Caisse de retraite principale Mentionnez si vous faites l'objet d'une mesure de protection : sauvegarde de justice ☐ tutelle curatelle simple curatelle renforcée autre (précisez : MAJ, habilitation familiale : Nom et adresse de l'organisme, de la personne chargée de la gestion des biens : Tél. **ADRESSE ACTUELLE DU DEMANDEUR** Adresse: de l'accueil familial par un particulier à domicile à titre onéreux dans le cadre de la loi du 10 juillet 1989 (date de début de l'accueil : autre (ex : chez un enfant, un parent) Adresse précédente du demandeur : - Si vous êtes en établissement > Indiquez l'adresse du domicile avant la première entrée en établissement - Si vous êtes à domicile, en cas de déménagement depuis moins de 3 mois > Indiquez l'adresse précédente ADRESSE DU CONJOINT, CONCUBIN, PACSÉ (si différente de celle actuelle du demandeur) Adresse:

DEMANDE SIMPLIFIÉE D'UNE CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)

Si vous souhaitez demander la carte mobilité inclusion (CMI) avec votre demande.), vous devez dans ce cas fournir obligatoirement un certificat médica		
Votre demande porte sur quelle(s) mention(s)?			
Invalidité ou priorité 🔲 oui 🔲 non	Stationnement oui non		
• Si l'APA vous est accordée au titre du GIR 1 ou 2, vous bénéficiere « stationnement ».	rez, sans autre condition et à titre définitif, de la CMI mention « invalidité » e		
	ou 6), votre demande sera étudiée par l'équipe médico-sociale, avec av dicapées (CDAPH) pour une demande de CMI mention « invalidité ».		
DENICE CONCERNANT LECEDICAT	TONIC DEDCLIES		
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PRESTAT	IONS PERÇUES		
Percevez-vous:			
• La majoration pour aide constante d'une tierce personne (MTF	P) ?		
• La prestation complémentaire pour recours à tierce personne	(PCRTP)?		
• L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ?	oui non		
• La prestation de compensation du handicap (PCH) ?	oui non		
• L'aide ménagère versée par les caisses de retraite (PAP) ?	oui non		
• L'aide ménagère au titre de l'aide sociale départementale ?	oui non		
Attention : aucune de ces prestations n'est cumulable avec l'Allo	ocation personnalisee d'autonomie (APA).		
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES REVENU	JS ET LE PATRIMOINE		
1. Habitation principale	_ 🗖 Bailleur privé		
☐ Propriétaire ☐ Hébergé à titre gratuit			
	☐ Bailleur public		
2 Patrices in the faces () remaining a country design days			
	e cas échéant, votre conjoint, votre concubin ou la personne avec laquell		
vous avez conclu un PACS)			
 Possédez-vous des biens immobiliers?	on evé de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâtie ar vous, votre conjoint, votre concubin ou la personne avec laquelle vous ave		
ADRESSE	NATURE (maison, terrain, bois)		
	I and the second		

Avez-vous sousci	urnir un relevé annuel de chaquirit un ou des contrats d'assura aux placés :	· ·			
RENSEIGNEMEN	ITS CONCERNANT LES	PROCHES AIDANTS DU DEMANI	DEUR		
qui apportent une aid		es informations sur les personnes de vot: On les dénommera « aidants » dans ce qui : nplir le tableau ci-dessous.		entourage amical	
NOM	PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	LIEN	
Surveillance/présenceAide aux déplacemenAide aux déplacemen	nts à l'intérieur du logement nts à l'extérieur le logement et le linge	 Aide à la prise des repas Coordination des intervenants professionnels Gestion administrative et financière Stimulation par des activités (loisirs, sorties, etc.) Aide à la communication et aux relations sociales Aide au suivi médical 			
PERSONNE(S) À JOINDRE POUR TOUT RENSEIG			EIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE (enfants, parents) Adresse / téléphone		
MÉDECIN TRAIT	ANT				
Nom / prénom		Adresse / té	Adresse / téléphone		
OBSERVATION	S COMPLÉMENTAIRES	(facultatif)			

je soussigne(e),
Agissant en mon nom propre / en ma qualité de représentant dereconnais avoir pris connaissance des dispositions ci-dessous.
◆ FRAUDE (article 135-1 du code de l'action sociale et des familles)
Sans préjudice des paiements en restitution, quiconque aura frauduleusement bénéficié ou tenté de bénéficier de l'aide sociale, sera puni

CHANGEMENT DE SITUATION

Tout changement de situation du bénéficiaire de l'aide sociale devra être signalé aux services du Département (pôle vie sociale). J'autorise la Maison Loire Autonomie à transmettre les éléments du dossier aux caisses de retraite et à la Maison départementale des personnes handicapées de la Loire (MDPH).

Je certifie sur l'honneur:

- l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de cette demande,

des peines prévues aux articles 313-1, 313-2, 313-7 et 313-8 du code pénal.

- ne pas être titulaire d'une majoration tierce personne 3° catégorie sécurité sociale (MTP) ou de la prestation complémentaire pour recours à une tierce personne (PCRTP).

Fait à	Signature :	
Le		

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

En application des dispositions du livre III du code des relations entre le public et l'administration, les personnes qui le demandent pourront consulter les documents relatifs à la présente demande les concernant. Les modalités d'accès seront appliquées conformément aux dispositions édictées par la loi.

DISPOSITIONS RELATIVES AU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les traitements relatifs à cette demande sont informatisés. Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, qui protège les droits et libertés individuels.

Toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant.

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- -Toutes les réponses aux différents questionnaires sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité d'instruction du dossier.
- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide sociale à domicile ou en établissement.
- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le président du Département à l'adresse ci-dessous :





